

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 25

DATE DE LA CONVOCATION

07 02 14

DATE D’AFFICHAGE

07 02 14

Objet :

2014-07-03-16

Economie : Filière Plantes à
Parfum Aromatiques et
Médicinales

L’an : 2014

Et le : 07 mars 2014

A : DIX HEURES TRENTE

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

J.ARCAS (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb et Taurou), **F.BARTHES** (CdC Pays Saint-Ponais), **F.BERTHOMIEUX** (CdC Canalirou), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **R. CHABBERT** (cdc Le Minervois), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **J.HUC** (CdC Coteaux et Châteaux), **F.MARTY** (CdC Orb et Jaur), **R.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **JC.PETIT** (CdC St-Chinianais), **Y.ROBIN** (Le Poujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **M.REVEL** (CdC Coteaux et Châteaux), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **R.TROPEANO** (Conseil Général), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères).

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 04/04/2014

034-253403554-20140307-2014_07_03_16B-DE

Objet : Economie : Filière Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

Attributaire du label Pôle d'Excellence Rurale par décret du 25 Aout 2011, le Pays participe à la mise en place de la filière PPAM en soutien à l'agriculture pour une reconquête des friches. Il assure l'animation du programme et coordonne l'ensemble des acteurs avec les différents maîtres d'ouvrage : la Communauté de communes Orb Jaur et l'Association BIO ORB PPAM.

Pour initier cette filière, il a fallu mettre en place une pépinière, banque de plants, non retenue par la DATAR pour le Pôle d'Excellence Rurale alors qu'il constituait la base du projet.

Sur la première phase (2012-2013), le budget a permis d'acquérir les rhizomes d'iris qui ont été divisés en 2014 et plantés sur 3 ha. Sur la deuxième phase (2013-2014), le budget permettra d'acheter des plants de grenadiers, artichauts et hémérocailles (lys) pour poursuivre la diversification viticole et la lutte contre les friches.

Ce programme arrive au terme de la période triennale, le plan de financement (dernière phase 2014-2015) est proposé afin de poursuivre l'achat de plants assurant la diversification.

		2014	%	TOTAL
DEPENSES Fonctionnement (TTC)	Achat plants	7 000		7 000
	Prestation CADE	5 000		5 000
	Location terrains	1 500		1 500
	Petit matériel	2 000		2 000
	Travaux agricoles	31 000		31 000
	Frais divers	3 500		3 500
	TOTAL	50 000		50 000
RECETTES Prévisionnelles	Europe (214)			-
	Etat	21 000	42%	21 000
	Région			
	Département	19 000	38%	19 000
	Autofinancement	10 000	20%	10 000
TOTAL	50 000		50 000	

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- se prononcer sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite ci-dessus,
- se prononcer sur le principe des demandes de subventions telles que précitées,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite ci-dessus, sur le principe des demandes de subventions telles que précitées, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 07 mars 2014.

